

CAPNA DU 22 Août 2023

TITULARISATION DES INSPECTEURS STAGIAIRES PROMO 2022/2023

Madame la Présidente,

Encore et toujours, comme les années précédentes, cette année, dans un contexte difficile, les bénéfices, dividendes et rachats d'actions du CAC40 explosent, de même que la rémunération engrangée par leurs dirigeants. Les grands groupes nationaux sont devenus de véritables champions du monde du dividende. Au printemps 2023, ils annoncent un nouveau record de profits : 150 milliards au bas mot. Nous ne pouvons que constater que tout cet argent, capté par les actionnaires et dirigeants, profite très peu aux travailleurs et travailleuses de ces mêmes entreprises, et encore moins à la société dans son ensemble. Bien pire : ces « superprofits » s'expliquent en grande partie par les marges supplémentaires que se sont accaparées les grands groupes sous prétexte d'inflation, ainsi que par les aides publiques et la baisse de la fiscalité.

Pourtant, le gouvernement continue à faire comme si ce qui est bon pour le CAC40 l'était aussi nécessairement pour l'économie et la société française dans leur ensemble. Quelles qu'en soient les justifications officielles, ses politiques économiques restent axées sur les intérêts des grands groupes : ce sont eux qui sont les principaux bénéficiaires de la croissance des aides publiques, de la baisse de la fiscalité, du détricotage du code du travail, de la libéralisation, du soutien à l'exportation, de l'assouplissement des régulations environnementales.

Et ce gouvernement, comme les précédents, fait peser ses choix de politique libérale sur la population : augmentation du prix des denrées alimentaires de plus de 15%, hausse du prix des carburants vertigineuse (le litre d'essence à près de 2 euros), augmentation des tarifs réglementés de l'électricité de 10%. La liste est longue et non exhaustive.

Parce que les politiques d'austérité conjuguées à l'inflation dégradent les conditions de vie de salariés, et aussi celles des retraités, des précaires, des privés d'emploi, des étudiants... La CGT porte 10 mesures d'urgence pour répondre aux aspirations des travailleurs et de leurs familles, dont un SMIC et des pensions de retraite à 2 000€ minimum, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales ainsi que le versement sous conditions des aides publiques aux entreprises et la baisse de la TVA à 5,5 % sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie.

- Si **la CGT Finances Publiques** prend acte de l'augmentation ridicule de la valeur du point d'indice au premier juillet qui passe de 4,85€ à 4,92€ malheureusement le compte n'y est pas. Cette augmentation non seulement, ne comble pas les effets de l'inflation depuis 2 ans, mais ne risque pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat, conséquences du gel du point d'indice pendant plus de 12 ans.
- **La CGT Finances Publiques** revendique une première augmentation d'au moins 10 % de la valeur du point, avec effet rétroactif au 1er janvier, indexation sur l'inflation et revalorisation des grilles indiciaires afin de garantir une véritable évolution de carrière par grade et par corps à l'ensemble des agents.

A la DGFiP, comment ne pas parler du fiasco de « gérer mon bien immobilier » (GMBI).

- **La CGT Finances Publiques** avait pourtant alerté sur les problématiques liées à la réforme de la sphère foncière et cadastrale.

Avec GMBI, la fiabilisation des occupations repose désormais sur la bonne volonté des contribuables, mais ceux-ci sont désemparés face à cette obligation. En conséquence, c'est aux agents de servir ces renseignements dans l'urgence et de recevoir les milliers de contribuables stressés qui se déplacent.

Le constat est un recul de la date limite par 3 fois, des files d'attentes interminables et la mise en place par certaines directions locales d'une déclaration papier.

Aujourd'hui, les collègues des SIP et de la sphère foncière sont épuisés, dépités voir désespérés face à cette incurie.

🔴 La **CGT Finances Publiques** souligne la responsabilité de l'administration en tant qu'employeur. Elle doit aujourd'hui améliorer de manière concrète les conditions de vie au travail de ses agents.

Avant d'arriver à l'ordre du jour, la CGT souhaite revenir sur le déroulé de la scolarité rénovée et évoquer les perspectives pour la prochaine promotion.

Pour rappel, la mise en place de la formation rénovée est purement dogmatique : la formation initiale coûte trop cher et peu importe l'investissement à long terme qui est fait en matière de formation initiale.

Le dénominateur commun de cette « réforme », c'est une formation théorique amputée de plusieurs mois suivi d'un stage de mise en pratique dans les services ramené de 6 à 2,5 mois devenant probatoire qui s'effectue sur le poste de première affectation, une manière de mettre les stagiaires au travail dès leur arrivée dans les services.

Alors que les métiers de la DGFIP sont de plus en plus complexes, que les sous-effectifs chroniques imposent depuis de nombreuses années une polyvalence sans faille de la part des collègues, les formations doivent être « ingurgitées » au pas de charge et appliquées dès l'arrivée dans les directions d'affectation ! Le volume de connaissances à acquérir à l'ENFiP ne diminue pas, bien au contraire. Par contre les temps d'assimilation et de reformulation sont devenus inexistantes.

Les stagiaires en sont rendus à réviser leurs cours le soir et le week-end. Les lauréats des concours ne sont pas des étudiants en milieu scolaire, ils ont un conjoint, des enfants, une vie de famille ! Il est temps que la direction générale en prenne conscience !

Et à partir de la scolarité prochaine, les inspecteurs stagiaires se voient imposer une dose d'apprentissage en autonomie.

De manière constante, les retours d'expériences des 2 dernières années mettent en exergue le rôle majeur d'une scolarité en présentiel. Même en faisant l'impasse sur les innombrables problèmes de connexion et d'ordre technique les stagiaires ont eu beaucoup de difficultés à assimiler, maîtriser un enseignement décontextualisé. L'assimilation des cours en autonomie prend bien plus de temps que celui calibré pour les séances. Les acteurs de la formation initiale font état de l'absolue nécessité d'une interaction des stagiaires entre eux, des internes/externes et apprenants/sachants pour assimiler les connaissances.

🔴 La **CGT Finances Publiques** est opposée à une formation initiale comportant une part d'autonomie, qui pénalise les chargés d'enseignements comme les stagiaires.

Durant cette scolarité, certaines décisions prises nous laissent dubitatif.

Revenons tout d'abord sur le retour des IS en établissement en juin et juillet dernier pour assister à des conférences :

Le retour en établissement – les estivales- est désormais la règle, alors qu'aucun GT ne l'a acté. Si initialement ce retour devait recréer du lien entre les stagiaires suite à la mise en place du tout distanciel de fait de la crise sanitaire, quel est aujourd'hui son rôle ? Ce retour est-il légitime au vu de la durée du stage déjà trop courte ?

Comme l'an dernier, certains stagiaires ont dû partir la veille, voir au beau milieu de la nuit pour rejoindre leur établissement et assister à des conférences puisqu'ils avaient un délai de route largement insuffisant, quid encore une fois de la vie de famille ! Et que dire des frais engagés pour revenir quelques jours en établissement ! Alors que les indemnités de stages ne sont toujours pas revalorisées dans un contexte inflationniste.

Est-ce le bon moment pour programmer un retour en établissement, alors que les chefs de service accueillant des stagiaires se plaignent de la durée trop courte du stage pratique probatoire et de leur difficulté à évaluer ces derniers.

Si vraiment ces conférences ont un intérêt pédagogique de 1ère ordre, il faut les intégrer à la formation théorique initiale afin d'éviter tout un tas de déconvenues aux stagiaires.

🔴 La **CGT Finances Publiques** tient à redire son opposition au caractère probatoire du stage pratique. Depuis sa mise en place, le retour d'expérience conforte totalement nos réserves. Sur cette promotion, mais cela est désormais une habitude, certaines directions n'ont pas hésité à déplacer des stagiaires du jour au lendemain, quelquefois en respectant le bloc fonctionnel, d'autres fois en s'asseyant dessus...

En 2018, il était acté par la DG que pour stabiliser les inspecteurs stagiaires, ces derniers seraient positionnés sur des postes demeurés vacants au mouvement local précédent en priorité. D'ailleurs ces postes n'ont pas vocation à être proposés aux titulaires dans le mouvement local suivant, une fois qu'un inspecteur stagiaire y a été prépositionné.

D'autant que ces postes conditionnent la spécialité « métiers » suivie lors de la scolarité à l'ENFiP.

Ces derniers, affectés début octobre, contribuent à la couverture des besoins des directions locales, besoins déterminés avec elles par l'administration centrale qui prend en compte l'ensemble des flux de sortie du grade (retraite, promotion, mutation...).

Comment ont-ils pu être évalués, sur quels critères, quid de leur capacité à se positionner en tant que cadre A ? La crédibilité de ce fameux stage pratique probatoire en a pris un bon coup depuis trois ans.

Sur la promotion 2023/2024, beaucoup de questions restent en suspens quant à la rentrée à venir.

La note de rentrée avec le calendrier ne nous a toujours pas été communiquée. Est-ce normal ? Même remarque concernant la campagne de 1ère affectation...alors qu'il semblerait que les règles d'affectation soient changées comme pour les contrôleurs stagiaires ? Il y a quelques années nous arrivions à obtenir les informations avant les stagiaires. Ce n'est plus le cas et nous le déplorons vivement !

Enfin, depuis la suppression des CAP de sélections d'enseignants, nous n'avons plus aucune visibilité sur le vivier. Est-il épuisé sur certains établissements ? L'ENFiP considère-t-elle que les nouveaux chargés d'enseignement seront en capacité de produire un travail à l'identique que des chargés d'enseignement chevronnés qui quittent le navire ?

Sur la CAPN de ce jour, nous constatons que contrairement aux années précédentes, il y a une baisse des informations retransmises. En effet, cette année nous ne connaissons pas le nombre de stagiaires ayant participé aux épreuves de rattrapage. Le chiffre de cette année serait-il si alarmant ?

Pour rappel, sur la scolarité 2020-2021, sur 989 inspecteurs stagiaires ayant achevé leur cycle de formation 56 d'entre eux étaient concernés par le rattrapage soit 5,66 % et 7 ont été examinés par la commission soit 0,7 %.

Pour la scolarité 2021-2022, c'est 1091 inspecteurs stagiaires qui ont achevé leur cycle de formation dont 143 d'entre eux étaient concernés par l'épreuve de rattrapage soit 13,10 %, et 18 examinés in fine par la commission soit 1,6 %.

Cette année, ils étaient donc 1149 inspecteurs stagiaires ayant achevé leur cycle de formation, un nombre inconnu au rattrapage et 23 dossiers seront examinés lors de cette session, soit 2 %.

Inexorablement le pourcentage de stagiaires dont les dossiers sont examinés lors de cette CAP augmente d'année en année. Il y a peut-être lieu de s'interroger si la formation remplit réellement ses objectifs ? Encore une fois nous dénonçons sa densité, sa lourdeur, son rythme, l'absence de temps de reformulation et le manque de temps d'assimilation. Au vu des dossiers, la matière comptabilité semble tout particulièrement poser des difficultés aux stagiaires.

- Quid du stage ? Quels sont ses objectifs réels ? Quel est le positionnement et la place du stagiaire, le rôle du tuteur ?
- **La CGT Finances Publiques** constate la réelle rupture entre la partie socle et la partie bloc fonctionnel vécu par les inspecteurs stagiaires. Les taux d'échec lors des épreuves du bloc fonctionnel au vu des tableaux statistiques des évaluations de compétence sont beaucoup plus importants. Y-a-t-il de trop grandes différences dans la difficulté d'appréhender les cours entre les deux blocs.
- **La CGT Finances Publiques** constate la difficulté qu'éprouvent des stagiaires n'ayant pas validé la formation théorique en arrivant sur le lieu du stage probatoire. Ce sont des collègues dont le chef de service n'attend rien, sachant qu'ils ne vont pas rester, si ce n'est compenser les sous-effectifs !!
- **La CGT Finances Publiques** s'interroge et vous interroge sur la qualité de la formation au vu de toutes les problématiques évoquées au-dessus.
- **La CGT Finances Publiques** considère que la totalité des stagiaires de cette promotion ayant satisfait aux épreuves théoriques aurait dû être titularisée en bloc.

Nous ne pouvons en terminer sans dénoncer l'évolution de cette CAP qui, en application de la loi scélérate de transformation de la fonction publique, n'est réunie qu'en cas de non-titularisation de stagiaires. Comme en matière de mutation ou de promotion, la direction générale prive ainsi les représentants du personnel de la possibilité d'être associés aux actes de gestion qui jalonnent la vie professionnelle de nos collègues.